

Projet de Plan d'Action pour une stratégie mondiale en santé numérique 2020-2024¹

Anthéa Sérafin

L'an passé, le Dr Tedros, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), rappelait que « les technologies numériques (...) étaient des outils indispensables permettant de promouvoir la santé, de préserver la sécurité mondiale et de servir les populations vulnérables »². Cela fait maintenant quelques temps que l'Organisation a entamé des travaux visant à développer la santé numérique³. Cette démarche a récemment été appuyée par les gouvernements des Etats membres qui, lors de l'Assemblée Mondiale de la Santé de 2018, ont adopté à l'unanimité une résolution appelant l'OMS à mettre au point une stratégie mondiale sur la santé numérique pour soutenir leurs efforts en faveur de la couverture santé universelle⁴. Le 6 mars 2019, le Directeur général de l'OMS a également annoncé la création d'un « Département Santé Numérique » au sein de l'Organisation afin que celle-ci joue un plus grand rôle dans l'évaluation des technologies numériques et aide les Etats membres à les hiérarchiser, à les intégrer et à les réglementer. Environ un mois plus tard, de nouvelles recommandations relatives aux différentes manières d'utiliser les technologies numériques pour améliorer la santé des populations avaient été publiées⁵.

C'est dans la continuité de ces événements que s'inscrit le projet de Plan d'Action pour une stratégie mondiale en santé numérique sur la période 2020-2024 (cette stratégie ne sera toutefois examinée par l'Assemblée Mondiale de la Santé qu'en 2020). Grâce à ce projet, l'OMS entend faciliter, au sein des Etats membres, le développement et la mise en œuvre de stratégies et politiques nationales en matière de santé numérique. Ce domaine connaissant actuellement une évolution rapide et constante, le Plan d'Action a vocation à être dynamique : il pourra être mis à jour en continu et sera révisé périodiquement. L'OMS rappelle par ailleurs que chaque Etat membre restera libre de choisir ses priorités sanitaires au vu de sa situation. En effet, comme le précise le Dr Garrett Mehl (scientifique de l'OMS spécialiste des innovations numériques), « les interventions numériques dépendent beaucoup du contexte et d'une conception appropriée, notamment de questions structurelles là où elles sont utilisées, de l'infrastructure disponible, des besoins sanitaires qu'elles visent à satisfaire et de la facilité d'utilisation de la technologie elle-même. »⁶

Le projet de Plan d'Action se décompose en trois volets, respectivement relatifs au cadre d'action dans lequel doivent s'inscrire les stratégies nationales (I), aux objectifs qui doivent être atteints à court, moyen ou long terme (II) et au cadre de surveillance et d'évaluation devant être mis en place pour suivre de près les conséquences de la mise en œuvre de ces stratégies (III).

¹ Disponible sur : https://www.who.int/docs/default-source/documents/annexi-action-plan-for-the-global-strategy-on-digital-health.pdf?sfvrsn=f482b7dc_8

² Citation extraite de : <https://www.who.int/fr/news-room/detail/17-04-2019-who-releases-first-guideline-on-digital-health-interventions>

³ Voir notamment : WHO/IUT, *eHealth Strategy Toolkit*, 2012

⁴ Assemblée Mondiale de la Santé, Résolution « Santé Numérique », 26 mai 2018. Disponible sur : http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA71/A71_R7-fr.pdf

⁵ WHO, *Guideline : Recommendations on digital interventions for health system strengthening*, 2019. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311941/9789241550505-eng.pdf?ua=1>

⁶ Citation extraite de : <https://www.who.int/fr/news-room/detail/17-04-2019-who-releases-first-guideline-on-digital-health-interventions>

I - Le cadre d'action

Le projet de Plan d'Action définit les conditions d'un environnement favorable au déploiement de la santé numérique. Ainsi toute stratégie en matière de santé numérique devrait être guidée par l'objectif de développement durable n°3 de l'Agenda 2030 des Nations Unies : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». En ce sens, l'OMS souligne à plusieurs reprises la nécessité de maintenir l'humain en tant qu'élément central de toute initiative innovante, que celle-ci intervienne en matière d'organisation des systèmes de santé ou en matière de soins. Autrement dit, une stratégie en santé numérique ne doit pas poursuivre un objectif de pur progrès technologique au détriment de la qualité des soins. Par ailleurs, les enjeux éthiques soulevés par les innovations technologiques étant importants et particulièrement sensibles dans le domaine de la santé, l'OMS rappelle que toute stratégie en la matière doit se déployer dans le respect de standards éthiques adéquats et bien définis en amont.

En termes de gouvernance nationale de la santé numérique, l'OMS recommande une coordination effective de toutes les parties prenantes. Cependant, l'effectivité réelle de toute stratégie en la matière dépend finalement de son acceptabilité sociale et du montant des investissements alloués à sa mise en oeuvre. Pour satisfaire à la première condition, l'OMS recommande de baser la gouvernance nationale sur des mécanismes de retours d'expérience et de reddition des comptes. Quant à la seconde, il revient aux Etats membres de mobiliser des fonds à la hauteur des objectifs stratégiques qu'ils projettent d'atteindre. En outre, il est important de créer un environnement propice à l'émergence de réseaux d'experts (notamment en multipliant les partenariats), favorisant ainsi une recherche dynamique.

Enfin, l'OMS rappelle que l'objectif ultime poursuivi par toute stratégie en santé numérique devait être de permettre une diminution des coûts des soins de santé primaires.

II - Les objectifs stratégiques

• Objectif n°1 : Promouvoir le transfert et l'échange de connaissances à l'échelle internationale

Afin de construire un écosystème de santé numérique durable, un effort de collaboration entre tous les acteurs de la santé numérique (publics et privés) à l'échelle internationale doit être réalisé. En effet l'effectivité et la durabilité de chaque stratégie nationale sont étroitement liées à l'existence d'un engagement politique de chaque Etat membre visant à identifier, analyser et partager les défis qu'ils rencontrent lors du déploiement de la santé numérique. Précisément, il est recommandé aux Etats membres de créer des instances dédiées à la santé numérique, de développer des méthodologies et des outils leur permettant de partager leur expérience et de faciliter la mise en réseau à différents niveaux (partage de connaissances, partage de ressources, partage de données), notamment par la création de centres d'excellence et de hubs de données.

Un tel dialogue entre les parties prenantes a notamment vocation à réduire la fracture numérique existante entre les Etats membres et vise à terme à permettre une harmonisation de leur situation. Dans ce même ordre d'idées, il est également recommandé aux Etats membres de documenter les inégalités numériques causées par la mise en oeuvre de leur stratégie, ainsi que l'impact de celles-ci sur la réalisation des objectifs de développement durable définis par les Nations unies.

- **Objectif n°2 : Poursuivre la mise en œuvre de stratégies nationales**

La mise en œuvre des stratégies nationales en santé numérique doit permettre, sur le long terme, l'avènement de systèmes de santé à la fois efficaces et rentables. A court terme, l'OMS rappelle la nécessité de mettre en place, de manière progressive, un cadre institutionnel garantissant un usage sûr et approprié des outils de santé numérique. Un tel cadre institutionnel devrait alors assurer le respect de standards en termes d'éthique, de cybersécurité et de protection des données, tout en prenant en considération le rapport coûts-bénéfices de chaque politique ou action envisagée.

Pour ce faire, il est recommandé aux Etats membres d'examiner, et si nécessaire réviser, les lois et les politiques spécifiques applicables en matière de protection des données de santé (notamment celles relatives à leur confidentialité, leur accessibilité et leur interopérabilité). Outre la protection de ces données sensibles, les stratégies nationales en santé numérique devraient tendre, de manière globale, vers l'élaboration de cadres éthiques et juridiques assurant efficacement la sécurité des patients. Afin de les aider dans cette tâche, des outils permettant de mesurer l'efficacité d'une innovation en santé numérique devraient être développés.

Sur le plan de la gouvernance, les Etats membres sont appelés à créer des mécanismes nationaux de coordination efficaces (les mécanismes de gouvernance centraux devraient être accompagnés de mécanismes de gouvernance intersectoriels). Par ailleurs, et cela mérite d'être souligné, l'OMS invite les Etats membres à s'assurer que les communautés d'utilisateurs finaux et les populations bénéficiaires sont suffisamment impliquées dans les phases de développement et de conception des outils de santé numérique. Ainsi, ils devraient faciliter l'engagement systématique de toutes les parties prenantes essentielles (y compris les associations de professionnels et les associations de patients) dans la vision stratégique nationale.

- **Objectif n°3 : Renforcer la gouvernance de la santé numérique à l'échelle nationale, régionale et internationale**

Une bonne gouvernance de la santé numérique repose sur un agenda de recherche clairement défini et sur des acteurs compétents, bien informés. Sur ce point, il convient de renforcer les capacités des dirigeants des organes directeurs et des décideurs afin qu'ils prennent des décisions éclairées quant aux investissements à réaliser en santé numérique. Afin d'être en mesure d'anticiper l'impact d'innovations disruptives sur la santé et le bien-être de la population, il est recommandé à ces derniers d'établir des documents techniques, fondés sur des données probantes, visant à évaluer la pertinence des solutions de santé numérique (en priorité dans les milieux à faibles ressources).

Enfin, pour qu'une stratégie nationale réponde le plus efficacement possible aux difficultés rencontrées par les parties prenantes lors de sa mise en œuvre, leurs retours d'expérience devraient être intégrés dans la gouvernance. De manière complémentaire, des mécanismes de reddition des comptes visant à faciliter l'identification des responsables de la mise en œuvre de la stratégie devraient être instaurés.

- **Objectif n°4 : Placer l'individu au centre des stratégies en santé numérique**

Cet objectif est relatif à la préservation de la qualité des soins de santé lorsqu'ils sont dispensés via des outils numériques afin de permettre, sur le long terme, une amélioration de la santé de la

population : la numérisation progressive des systèmes et des soins de santé devrait permettre de libérer du temps pour le personnel de santé, temps qui pourra dès lors être consacré au respect effectif des droits des patients et à la gestion des différents services de santé.

Tout d'abord, il revient aux Etats membres de veiller à ce que les compétences en matière de santé numérique soient incluses dans les programmes d'éducation et de formation de tous les professionnels de santé et des travailleurs apparentés. En effet, ceux-ci doivent être correctement formés afin d'être apte à utiliser les nouvelles technologies dans leur activité.

Parallèlement, comme dit précédemment, il est conseillé aux Etats membres de développer de nouvelles approches de gestion de la santé, impliquant la population et respectant la parité homme-femme. Cela peut par exemple consister à développer des outils permettant aux patients, aux familles concernées, aux différentes communautés professionnelles et au personnel de santé d'être associés à la gouvernance, ou encore à promouvoir l'égalité homme-femme dans la main d'œuvre en santé numérique.

III - Le cadre de surveillance et d'évaluation

Dans un premier temps, le projet de Plan d'Action appelle les Etats membres et l'OMS à surveiller de près l'évolution de leur stratégie nationale en santé numérique. C'est notamment à cette fin qu'une définition claire des standards éthiques qu'ils s'engagent à respecter, en amont de toute mise en œuvre, est essentielle : de la clarté des définitions dépend la vérification effective du respect des principes. En complément, ils devraient mettre en place des modèles de suivi et d'évaluation continus de l'impact des innovations numériques sur le système de santé, sur le personnel de santé ainsi que sur les besoins de santé individuels.

En ce qui concerne ensuite la mise en oeuvre de la stratégie internationale en santé numérique, le Secrétariat de l'OMS devrait continuer à développer un cadre de suivi et d'évaluation global simplifiant l'accès aux informations disponibles et minimisant ainsi la collecte de données en doublon par les Etats membres. De tels outils existent déjà actuellement mais mériteraient d'être améliorés : le *Digital Health Atlas*⁷ (une base de données mondiale *open source* dans laquelle les acteurs de la santé peuvent enregistrer leurs activités dans le domaine de la santé numérique et ainsi mieux les coordonner) et le *Global Digital Health Index*⁸ (un index numérique interactif permettant d'avoir une vue globale sur l'état de développement de la santé numérique).

En somme, un constat s'impose : si le déploiement de la santé numérique peinait à se mettre en place ces dernières années, tous les acteurs de la santé semblent à présent déterminés à le concrétiser. En effet, aussi bien les gouvernements que les acteurs industriels (grosses entreprises et start-up), le monde de la recherche et le monde associatif se montrent aujourd'hui convaincus et décidés à mettre en œuvre des stratégies en la matière. Ce renforcement de leur volonté d'aller de l'avant s'explique à la fois par l'urgence d'encadrer le développement des technologies numériques et par les opportunités que leur déploiement promet (celui-ci permettrait par exemple de faciliter l'accès à la santé, de faire évoluer les méthodes de recherche, d'améliorer la personnalisation des soins et de faire des économies dans le domaine l'organisation des systèmes de santé). Certes, de nombreux obstacles subsistent, tels

⁷ <https://digitalhealthatlas.org/en/-/>

⁸ <http://index.digitalhealthindex.org/map>

que le manque de moyens pour investir dans de nouvelles solutions prometteuses ou dans la numérisation des infrastructures, les risques importants pour les droits fondamentaux, le manque d'interopérabilité des données de santé même à l'échelon national, l'inadéquation de la formation du personnel de santé et les inégalités de maturité numérique entre les Etats membres. Malgré cela, le présent projet de plan d'action témoigne d'une récente prise de conscience quant à la nécessité d'une coopération transectorielle et transnationale. Son examen cette année par l'Assemblée Mondiale de la Santé sera donc déterminant pour avancer vers l'objectif de couverture sanitaire universelle, la raison d'être de l'OMS.